

Règlement du concours de Poésie organisé par la Ville de Morestel 2021

Article 1^{er}

Le concours est ouvert à toute personne intéressée. Les œuvres proposées ne devront pas avoir été publiées ou primées lors d'un précédent concours. Elles seront obligatoirement dactylographiées.

Article 2

Les œuvres devront respecter impérativement le thème imposé par le Jury, pour la 17^e édition, le thème pour tous les genres et toutes les catégories est :

« L'ENGAGEMENT »

Article 3

Les poèmes comporteront un minimum de treize vers et un maximum de cinquante vers. Les œuvres en prose (conte, nouvelle, fable, etc...) auront une longueur maximum de six pages dactylographiées. Toute œuvre ne respectant pas ces limites ne sera pas examinée par le Jury.

Article 4

La participation au concours est entièrement gratuite.

Article 5

Les concurrents pourront s'exprimer dans le genre de leur choix :

- a) poésie
- b) slam
- c) prose (conte, nouvelle, fable)

Article 6

Les participants seront répartis en quatre catégories :

- a) concours Adultes (à partir de 18 ans)
- b) concours Adolescent (de 13 à 17 ans compris)
- c) concours Enfants (jusqu'à 12 ans compris).
- d) concours collectif établissement scolaire (les élèves produiront des œuvres qui pourront être récompensées au titre de la classe)

Mairie

Hôtel de Ville
B.P. 6

38510 MORESTEL

Tél. 04 74 80 09 77

Fax 04 74 80 33 90

e-mail : poesie.morestel@wanadoo.fr

web : www.morestel.com

Article 7

Cette année, l'envoi par mail est à privilégier.

Les œuvres sont à adresser à poesie@morestel.fr

Les concurrents ne doivent pas signer leur(s) œuvre(s) afin de rester dans l'anonymat auprès du jury.

Les candidats mentionnent simplement :

- En haut et à gauche de la page, une lettre et trois chiffres de leur choix (par ex. : D 238)
- En haut et à droite de la page, ils précisent la catégorie et le genre dans lesquels ils concourent (adultes, adolescents, enfants / poésie, slam, prose).
- Dans le corps du mail, vous reporterez votre code à trois chiffres, la catégorie dans laquelle vous concurrez ainsi que vos coordonnées complètes obligatoires (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone et votre âge)
- Les adultes, les enfants et les adolescents doivent préciser leur âge.

Dans le cas contraire, les œuvres devront être envoyées à l'adresse suivante :

CONCOURS DE POESIE - MAIRIE - BP n° 6 - 38510 MORESTEL

La procédure d'annotation ci-dessus est identique. Pour une optimisation de la gestion du concours, vous inscrirez sur papier libre vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone et votre âge).

Article 8

La date finale est fixée au **15 juin 2021 dernier délai**, date de réception du mail ou le cachet de La Poste faisant foi.

Article 9

Chaque concurrent peut envoyer plusieurs œuvres différentes dans la limite de 3 maximum (tous genres confondus) en un seul envoi.

Tout envoi dépassant ce nombre limite ne sera pas retenu.

Article 10

Le Jury sera composé de membres de la Commission Culturelle du Conseil Municipal de Morestel ainsi que de personnalités extérieures choisies pour leurs compétences artistiques ou littéraires. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours. Les délibérations du Jury restent secrètes jusqu'à la remise des prix, et ses décisions sont sans appel. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone Le fait de concourir implique l'acceptation du règlement. Les œuvres ne seront pas restituées à leurs auteurs. Les concurrents autorisent la ville de Morestel à publier tout ou partie des œuvres reçues.

Article 11

La proclamation du Palmarès et la distribution des Prix auront lieu à la Salle de l'Amitié à Morestel, en principe le samedi 2 octobre 2021. Chaque concurrent en sera informé personnellement en temps utile.